



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections**
Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY
Tél. : 02 37 27 70 54
Mèl : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRÊTÉ N° 2024-020 PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE
DES OPÉRATIONS DE VOTE DE LA VILLE DE CHARTRES
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN
DU DIMANCHE 9 JUIN 2024**

Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L 85-1 et R 93-2 instituant des commissions de contrôle des opérations de vote dans les villes de plus de 20 000 habitants ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-2024 du 8 mars 2024 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'ordonnance n° 95/2024 du 5 mars 2024 de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de VERSAILLES désignant les magistrats appelés à être membres de la commission de contrôle des opérations des votes dans les communes de 20 000 habitants ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Il est institué, dans la ville de CHARTRES, une commission de contrôle des opérations de vote dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 Juin 2024.

Cette commission aura son siège à CHARTRES et sa compétence territoriale sera celle de la commune de CHARTRES.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote de CHARTRES est composée ainsi qu'il suit :

en qualité de présidente :

Madame Ludivine GUEDON, juge au Tribunal Judiciaire de Chartres ;

en qualité de membre:

Maître Valérie RIVIERE-DUPUY, bâtonnière de l'Ordre Fonction ;

Suppléante :

Maître Aurore PLESSIS, avocate.



fonctionnaire assurant le secrétariat :

Titulaire : Madame Armelle VERBIST, Cheffe du bureau des Finances Locales à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Suppléant : Monsieur Pierre-François ALGRIN, en poste à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 3 : Cette commission sera installée au plus tard le mercredi 5 juin 2024.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres ainsi qu'à Monsieur le Maire de CHARTRES.

Fait à Chartres, le 23 AVR. 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Yann GÉRARD